

*Initiatives ministérielles*

**Le vice-président:** Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**Le vice-président:** Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 16 minutes, conformément à l'article 32(2)b) du Règlement.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LOI D'EXÉCUTION DU BUDGET 1994

La Chambre reprend l'étude de la motion.

**Le vice-président:** Je dois mentionner que la députée de Mercier m'a dit qu'elle devait partir et qu'elle avait complété ses remarques. Je désire donc indiquer aux députés de l'opposition officielle que l'amendement proposé par la députée de Mercier est recevable et qu'il n'y a aucun problème procédural. Bref, l'amendement est acceptable.

[Traduction]

**M. Stephen Harper (Calgary-Ouest):** Monsieur le Président, je prends la parole pour parler du projet de loi C-17, un projet de loi omnibus portant exécution de certaines dispositions du récent budget. Je parle ici au nom du député de Lethbridge qui ne pouvait être présent et qui m'a demandé de faire quelques observations sur l'impression générale de notre caucus au sujet de ce projet de loi et de certaines des mesures qu'il contient. Je ferais aussi d'autres observations sur certaines inquiétudes que nous avons au sujet des parties qui touchent les paiements de transfert aux provinces, un secteur dont je suis plus particulièrement responsable.

• (1230)

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que l'école secondaire Ernest Manning, dans la partie sud de ma circonscription de Calgary-Ouest, a organisé cette semaine un parlement modèle où l'on débat à peu près les mêmes choses que nous. Je devais assister à ces délibérations aujourd'hui, mais en raison de cet engagement et d'autres, notamment à propos du C-18, et d'audiences de comité que nous avons eues hier soir, je n'ai pas pu quitter Ottawa.

J'ai eu maintes fois l'honneur d'assister aux parlements modèles de l'école secondaire Ernest Manning. Si j'en crois ma propre expérience, ces jeunes auraient bien des choses à recommander à la Chambre, non seulement sur les échanges impromptus, mais aussi sur les procédures démocratiques en usage dans ce genre de parlement.

Cela dit, revenons au projet de loi C-17. Comme je l'ai dit plus tôt, à l'occasion d'une discussion sur un rappel au Règlement, notre parti s'oppose aux mesures législatives de type omnibus. Mes observations vont porter sur les cinq premières parties

générales de ce projet de loi: la partie I, qui s'applique à la rémunération dans le secteur public; la partie II, qui réduit le Régime d'assistance publique du Canada et les transferts d'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique; la partie III, qui diminue diverses subventions au transport; la partie IV, qui donne à Radio-Canada le pouvoir d'emprunter; et enfin la partie V, qui apporte des modifications importantes à l'assurance-chômage.

Notre parti a des opinions partagées sur ces divers points. Il est regrettable que la nature de la mesure ne nous permette pas d'appuyer les parties que nous jugeons utiles.

La partie I s'applique à la rémunération dans le secteur public. L'effet de la mesure est de prolonger le gel des salaires jusqu'à la fin de 1997, ce qui économisera au gouvernement 1,5 milliard au cours des trois prochaines années. Dans le programme qu'ils ont proposé en vue de l'élimination complète du déficit en trois ans, les réformistes se sont prononcés en faveur d'une réduction générale des coûts de la bureaucratie fédérale, de la fonction publique et, dans une certaine mesure, de la rémunération des fonctionnaires. Certes, nous préférons que les économies dans le secteur public soient réalisées au niveau des frais généraux plutôt que des salaires.

Toutefois, nous savons par expérience que, dans le secteur privé—qui, comme les députés le savent, joue un rôle important dans ma circonscription—la norme a été depuis maintenant plusieurs années de geler les salaires et de réduire les effectifs. Par contre, le secteur public a été relativement peu touché par l'actuelle récession que, estimons-nous, est ultimement attribuable au secteur public non seulement à cause des pratiques des gouvernements sur le plan des dépenses, mais aussi à cause de leurs politiques d'imposition et la façon qu'ils ont d'augmenter les impôts pour régler le problème du déficit.

Durant cette période, la rémunération dans le secteur public a continué d'être généreuse et la réduction des effectifs d'être relativement légère par rapport à ce qui a été le cas dans d'autres secteurs. Il n'est que juste que le secteur public connaisse à son tour un gel des salaires.

• (1235)

Cela dit, j'espère que le comité va examiner certaines mesures et se pencher sur la portée des gels de salaires appliqués très rigoureusement dans toutes les catégories et qui peuvent mener à des injustices ou à certaines incongruités. Peut-être que le comité pourra examiner certaines choses sans pour autant enfreindre le principe du gel des salaires en général, notamment voir si les mesures pourraient être assouplies.

Nous approuvons la politique gouvernementale qui prévoit le versement de paiements forfaitaires au titre de la réinstallation et des primes d'encouragement aux travailleurs déplacés, notamment dans le secteur militaire. On pourrait ne pas être d'accord sur tous les détails des programmes proposés. Je pense, cependant, que personne ne conteste la nécessité d'offrir une aide provisoire aux personnes touchées par les réductions du gouvernement. À cet égard, nous félicitons le gouvernement d'avoir commencé à se servir de ces fonds pour le recyclage et la réinstallation, au lieu de simplement s'en servir pour verser des